



Conseil Municipal

**Du
20/12/2012**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 14/12/2012

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
27**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2012
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2012
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le vingt décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, , M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme,.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS** :

Mlle WAII Mariam
Mme BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

Ajustement des tarifs applicables en 2013

Rapporteur : Le Maire

Compte tenu des résultats financiers de nos services fin décembre 2012, je vous propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2013

Décision :

Exprimées	9
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	9

	2012	2013	
	Montants	Montants	Variations
Indemnités des élus			
Indemnité du Maire	8 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique Délibération du 21/03/2008	Aucune modification	
Indemnité des adjoints	3.20 % de l'indice 1015 brut de la fonction publique Délibération du 21/03/2008	Aucune modification	

c	2012	2013	
	Montants	Montants	Variations
Eau potable (Consommation semestrielle)			
Consommation inférieure à 150 m3	1.20 €	1.20 €	+ 0 %
de 150 à 300 m3	1.12 €	1.12 €	+ 0 %
Au-delà de 300 m3	1.06 €	1.06 €	+ 0 %
Concession/ semestre (Location compteur et maintenance du branchement)	18.20 €	18.20 €	+ 0 %

c	2012	2013	
	Montants	Montants	Variations
Assainissement			
Part fixe annuelle	58.61 €	58.61 €	0 %
Prix au M3 d'eau rejeté	0.85 €	0.85 €	0 %
Concessions de cimetière			
30 ans	25,00 €	25,00 €	0%
50 ans	35,00 €	35,00 €	0%
Perpétuelle	40,00 €	40,00 €	0%
Location salle communale			
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €	0%
Affouage			
Prix du stère de bois	6,00€	6,00€	0 %
Taxe locale d'équipement			
Toutes catégories	2.80%	2.80%	0 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le